

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres du Conseil Syndical
Légal : 40
Désignés :30 (dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)
Présents :18
Votants :32
Procuration :4
Date de la convocation : 28 juin 2024

SEANCE DU 4 juillet 2024

Délibération 2024-11

OBJET : Installation nouveaux délégués CAPG

Le 4 juillet 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND A délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE, Guy LOPINTO

Procurations :

Kevin SEBASTIAN à Anne Laure SEBBAR

Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO

Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Jean-Marc DELIA, Emmanuel BLANC

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240704-2024-11-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Date de mise en ligne :

22 JUL. 2024

Par délibération n°2023-44 du 21 décembre 2023, le Comité syndical d'UNIVALOM a procédé à la modification de son Bureau avec l'installation de nouveaux délégués relevant de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. Depuis cette date, le Comité syndical d'UNIVALOM est ainsi composé de 40 membres :

- 22 membres représentant au titre de la Commission syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes ;
- 10 membres représentant au titre de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- 4 membres représentant au titre de de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (limité aux territoires des 4 Communes de le Cannet, Mandelieu La-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer) ;
- 2 membres représentant au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (limité au territoire de Mouans-Sartoux) ;
- 2 membres représentant au titre de de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

Suite au décès de M. Roland RAIBAUDI le 31 mai 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a désigné de nouveaux représentants pour UNIVALOM par délibération n°CC.2024.128 du 20 juin 2024 :

1. Au sein du Comité syndical d'UNIVALOM :

M. Daniel LE BLAY est désigné représentant titulaire, Mme Isabelle DOUROLNS est désignée comme représentants suppléant en lieu et place de M. Roland RAIBAUDI et M. Daniel LE BLAY.

2. Au sein de la Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes :

M. Daniel LE BLAY est désigné représentant titulaire, Mme Isabelle DOUROLNS est désignée comme représentants suppléant en lieu et place de M. Roland RAIBAUDI et M. Daniel LE BLAY.

- Conformément à l'Article 8.1 « Répartition des sièges au Comité syndical d'UNIVALOM », les statuts prévoient pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (limité au territoire de Mouans-Sartoux) deux délégués titulaires - deux délégués suppléants.

La liste mise à jour des 2 délégués de la CAPG au sein du Comité syndical d'UNIVALOM est ainsi la suivante :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	Jean Marc DELIA	1	Pierre ASCHIERI
2	Daniel LE BLAY	2	Isabelle DOUROLNS

La Commission syndicale de l'UVE d'Antibes, par délibération N° 2024-06 en date du 4 juillet 2024, a désigné et mis à jour la liste des 2 délégués de la CAPG au sein de la Commission syndicale de l'UVE d'Antibes de la façon suivante :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	Marie-Louise GOURDON	1	Pierre ASCHIERI
2	Daniel LE BLAY	2	Isabelle DOUROLNS

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PREND ACTE** de l'installation de ces nouveaux délégués composant le Comité syndical d'UNIVALOM.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

